

FICHE
THÉMATIQUE

6

AMÉNAGEMENT ET ANIMATION DE LA COUR D'ÉCOLE AU SECONDAIRE

Afin de faire bouger le maximum de jeunes et d'attirer ceux qui sont habituellement peu actifs, il convient d'offrir une programmation d'activités qui répondent à leurs goûts, à leurs intérêts et à leurs besoins (la fiche 7 porte sur ces éléments). L'offre d'activités variées ne suffit cependant pas toujours à donner aux adolescents le goût de bouger. Pour les inciter à le faire davantage, on peut aménager et animer les lieux où ils se retrouveront de façon informelle pour pratiquer leurs activités physiques favorites. Au secondaire, dans bien des cas, la cour d'école constitue un endroit tout désigné pour la pratique d'activités physiques, d'autant plus que les gymnases sont souvent très achalandés. Maximiser les possibilités qu'offre la cour d'école constitue une plus-value pour les cours d'éducation physique et à la santé, les activités parascolaires et les activités libres.

Cette fiche thématique propose différentes pistes pour aménager la cour d'école de façon sécuritaire et favoriser la pratique spontanée d'activités physiques. Elle traite également de l'animation des lieux en vue de susciter une plus grande participation.

A. PLANIFICATION ET CONSULTATION

La cour d'école présente des caractéristiques particulières, notamment son étendue et sa délimitation parfois imprécise. Si son aménagement peut représenter un défi, on aurait tort cependant d'en sous-estimer les possibilités dans la perspective de rendre les jeunes plus actifs. Un aménagement approprié et une animation planifiée peuvent rejoindre les préférences et les goûts des adolescents. Voici différentes étapes permettant de planifier l'aménagement et l'animation de la cour d'école :

- > Obtenir un engagement officiel de la direction d'école et du conseil d'établissement.
- > Nommer une personne responsable qui coordonnera toutes les étapes.
- > Former un comité préférablement composé d'enseignants, notamment d'un éducateur physique, de représentants de la commission scolaire, de parents, de partenaires locaux et, surtout, d'élèves d'âges variés représentant les deux sexes.
- > Faire un sondage auprès du personnel et des élèves afin de connaître leurs points de vue, leurs besoins et leurs intérêts.

La participation des élèves tout au long du processus est essentielle. Il est important de prendre en compte les besoins de ceux qui utilisent rarement la cour d'école. Les aménagements actuels favorisent généralement la pratique de sports traditionnels déjà populaires auprès des plus actifs. Les moins actifs ou les sédentaires se rallient peu à cette forme de pratique.

- > Analyser l'offre d'activités et l'aménagement actuel.
- > Répertorier les ressources disponibles dans le milieu environnant.
- > Se renseigner sur la manière dont d'autres écoles ont aménagé leur cour et s'en inspirer, s'il y a lieu.
- > Inventorier les besoins, bâtir un projet provisoire et le réaliser en concertation avec des partenaires du milieu.

Plusieurs municipalités possèdent des installations à proximité de l'école, qui constituent des lieux complémentaires de pratique d'activités physiques. Plusieurs jeunes bénéficient déjà des retombées d'ententes de collaboration scolaires et municipales relatives au partage de leurs installations sportives respectives. Par exemple, durant les heures de classe, certaines installations municipales (piscines, arénes, terrains de sports, etc.) sont mises à la disposition des élèves et, lorsqu'il n'y a pas classe, les jeunes de la communauté ont accès à la cour d'école.

B. AMÉNAGEMENT

La cour d'école devrait faire partie intégrante de la vie scolaire. Son aménagement et l'animation d'activités intéressantes et variées font partie d'une stratégie gagnante pour amener plus de jeunes à adopter un mode de vie physiquement actif. Le projet d'aménagement doit tenir compte des aspects techniques suivants :

- > Évaluer le revêtement de la cour, son infrastructure et les surfaces de protection.
- > Aménager des espaces verts (naturalisation de la cour).
- > Aménager des aires de repos (avec ajout de tables et de bancs).
- > Évaluer les terrains existants et voir à leur réfection.
- > Aménager de nouveaux espaces d'activités.
- > Adapter l'éclairage au besoin.
- > Prévoir l'utilisation de la cour en toute saison.

Des normes canadiennes en matière de sécurité s'appliquent à toute installation sportive. Le service des ressources matérielles de la commission scolaire ou des compagnies spécialisées pourront recommander les surfaces de protection et les types de revêtements de sol (sable, copeaux de bois, surface synthétique, etc.) répondant à différents besoins.

Le *Guide de bonnes pratiques – acquisition, installation et entretien de l'équipement sportif des commissions scolaires* peut aider les écoles secondaires à planifier leur aménagement. On peut le consulter sur le site :

www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Publications/Guide_de_bonnes_pratiques_1.pdf

C. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Le matériel et l'équipement nécessaires à la pratique d'activités physiques devraient être en bon état et disponibles au bon moment. Un comptoir de prêt de matériel géré par les jeunes est une avenue intéressante. Ces derniers peuvent ainsi emprunter du matériel pendant l'heure du dîner, après les classes et la fin de semaine. Du matériel usagé peut convenir : des patins à glace et à roues alignées, des raquettes, etc. Voici des pistes d'action facilitant la mise en place d'un système de prêt de matériel :

- > Trouver et aménager un local facilement accessible.
- > Désigner des responsables du matériel.
- > Mettre en place un système de gestion du matériel et un service de prêt de matériel.
- > Faire l'inventaire du matériel et planifier les achats.
- > Prévoir des collectes régulières de matériel usagé.
- > Rendre disponible le matériel après les classes et la fin de semaine.

D. DÉPLACEMENT ACTIF

Le vélo est l'une des activités les plus pratiquées par les jeunes de 12 à 17 ans. Le nombre d'adeptes risque fort d'augmenter puisque le concept de déplacement actif prend de plus en plus d'essor dans les communautés. Pour favoriser les déplacements actifs, les écoles secondaires peuvent :

- > Aménager des lieux sécuritaires afin de remiser les vélos.
- > Travailler en partenariat avec les municipalités afin qu'elles effectuent les travaux nécessaires (signalisation adéquate, accès sécuritaires, réglementation routière, etc.) pour assurer la sécurité des lieux environnant l'école.

L'aménagement de la cour devrait être revu afin d'en augmenter l'utilisation :

- Terrain de volley-ball de plage sur sable
- Espace pour la pratique du patin à roues alignées
- Espace délimité pour la pratique libre d'aki
- Ajout de haut-parleurs pour l'animation
- Ajout d'éclairage et de bancs à proximité du site
- Aménagement pour planche à neige et rampes pour planches à roulettes
- Espace pour jeux coopératifs
- Supports à vélos
- Espace de rangement pour planches à neige, planches à roulettes, patins à roues alignées, etc.

E. ANIMATION

Peu d'écoles secondaires prévoient l'animation de leur cour d'école durant la période du dîner et après les classes. La plupart font appel à des surveillants uniquement pour assurer la sécurité. Cependant, les écoles ont avantage à planifier une certaine animation de leur cour puisque cela contribue à diminuer les problèmes de comportement (violence, taxage, discrimination, etc.), à améliorer la qualité de vie et à donner une image positive de l'école. Une bonne animation permet de mettre en valeur la cour et de la rendre plus attrayante. Voici quelques pistes d'action à cet effet :

- > Offrir des activités « non traditionnelles » ou qui ne visent pas uniquement la compétition afin de rejoindre un plus grand nombre de jeunes (un tournoi de aki, une séance de danse aérobique, de patins à roues alignées sur musique, des parties de disque volant (*frisbee suprême*) ou d'autres activités comme celles présentées dans la fiche 7).
- > Prévoir des actions qui permettent aux jeunes de rester actifs, même en hiver :
 - organiser des séances de danse aérobique à l'extérieur (concept cardio plein air);
 - proposer des parties de balle-molle ou de golf dans la neige;
 - aménager une butte de neige pour glisser ou s'adonner à la planche à neige;
 - proposer des cliniques d'initiation à la raquette ou au ski de randonnée, etc.
- > Former de jeunes leaders qui dynamiseront la vie scolaire et qui amèneront les élèves à exprimer leurs goûts et leurs besoins, à nouer des relations interpersonnelles significatives et à développer leur sentiment d'appartenance à l'école. Les jeunes leaders peuvent s'impliquer de diverses façons :
 - choisir ou créer des activités pour la cour d'école;
 - devenir des intervenants, par exemple donner des séances de danse aérobique, arbitrer une partie de balle-molle, diriger une troupe de meneuses et meneurs de claques (*cheerleaders*);
 - s'occuper du matériel d'animation;
 - veiller à la sécurité, etc.

F. MOYENS DE FINANCEMENT

Aménager la cour d'école et augmenter ou varier l'équipement entraînent des coûts. Pour absorber ces coûts, l'école devra faire des choix budgétaires et aussi organiser des campagnes de financement. Elle pourra également chercher l'appui financier de partenaires locaux (institutions financières, entreprises privées, Chevaliers de Colomb, Club optimiste, etc.) et obtenir une aide financière dans le cadre de programmes conçus à cet effet. Voici quelques ressources susceptibles d'aider à trouver les fonds nécessaires :

- > *Concours École active* de Kino-Québec. Les écoles primaires et secondaires publiques et privées peuvent présenter un projet portant sur l'aménagement ou l'achat de matériel favorisant l'activité physique, la nutrition ou la promotion de la sécurité et de l'éthique dans les activités physiques ou sportives. www.kino-quebec.qc.ca
- > *Programme d'embellissement des cours d'école* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (mesure 50530). L'information est fournie chaque année aux commissions scolaires.

> *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*. Ce programme sert à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Cependant, un établissement scolaire peut proposer un projet seulement si une entente de service pour l'accessibilité de l'installation à la collectivité est signée avec l'organisme municipal de son territoire. www.mels.gouv.qc.ca/lancement/fond_developpement

G. PROMOTION ET SUIVI

Une fois le projet réalisé, la tenue d'une séance d'inauguration officielle de même que la promotion régulière des nouveaux aménagements et des possibilités qu'ils offrent permettent d'augmenter la participation et le sentiment d'appartenance des jeunes relativement à leur cour d'école. De plus, une évaluation permettra de vérifier s'il y a effectivement une augmentation de l'achalandage et de l'activité physique, de mesurer la satisfaction des jeunes à l'égard des nouveaux aménagements et d'apporter des correctifs si cela est nécessaire.

**POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES,
CONSULTER LE SITE SUIVANT :**

MELS
www.mels.gouv.qc.ca